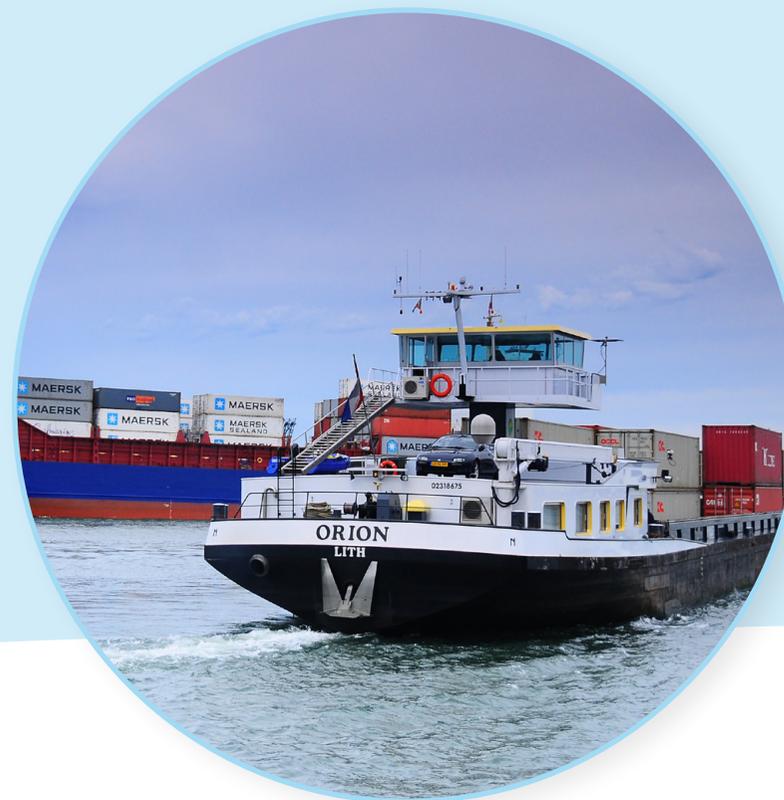


CARNET EUROPÉEN DE FORMATION

Pour
Inland Waterway Transport
Education & Formation
NIVEAU DE COMMANDEMENT



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

1. DONNÉES PERSONNELLES
2. INTRODUCTION
3. GUIDE POUR LE STAGIAIRE -POUR COMPLÉTER LE CARNET DE FORMATION
4. GUIDE POUR LE CONDUCTEUR/PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION
5. PARTICULARITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
6. PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION ET APERÇU DES PROGRES DE LA FORMATION
7. INSPECTION MENSUELLE PAR LE CONDUCTEUR DU CARNET DE FORMATION
8. INSPECTION PAR L'ENTREPRISE DU CARNET DE FORMATION
9. LISTE DES PUBLICATIONS ET OUTILS EN LIGNE (VIDÉOS, APPLICATIONS, SYSTÈMES DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE EN LIGNE) UTILISÉS POUR L'ÉTUDE ET LA FORMATION INDIVIDUELLES

SECTION 2

10. FORMATION DE BASE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET FAMILIARISATION AVEC LES PARTICULARITÉS DU MÉTIER
11. FAMILIARISATION AVEC LES PARTICULARITÉS DU BATEAU

SECTION 3 : TÂCHES ET COMPÉTENCES

12. TÂCHES
13. COMPÉTENCES

4	COMPÉTENCE 1	62
4	NAVIGATION	62
5		
6	COMPÉTENCE 2	63
7	EXPLOITATION DU BÂTIMENT	63
8		
	COMPÉTENCE 3	64
9	MANUTENTION DE LA CARGAISON, ARRIMAGE ET TRANSPORT DE PASSAGERS	64
10		
11	COMPÉTENCE 4	65
	MÉCANIQUE NAVALE ET ÉLECTROTECHNIQUE, ÉLECTRONIQUE ET SYSTÈMES DE COMMANDE	65
12		
	COMPÉTENCE 5	66
14	ENTRETIEN ET RÉPARATION	66
14		
	COMPÉTENCE 6	67
15	COMMUNICATION	67
24	COMPÉTENCE 7	68
24	SANTÉ, SÉCURITÉ, DROITS DES PASSAGERS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	68
61		
	14. ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE	69
	15. SESSION RÉUNION-BILAN / COMMENTAIRES	78

Disclaimer COMPETING est cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne. Les opinions exprimées dans les documents de travail, les livrables et les rapports sont celles des partenaires du consortium du projet. Ces opinions n'ont pas été adoptées ou approuvées par la Commission et ne doivent pas être considérées comme une déclaration de la Commission ou de ses services. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans les documents de travail et les rapports, et n'accepte pas la responsabilité de l'utilisation qui en est faite.



SECTION 1



SECTION 1

1. DONNÉES PERSONNELLES

NOM COMPLET :

Adresse domicile :

Changement
d'adresse :

Tél. No :

Tél. No :

Changement
d'adresse 2 :

Changement
d'adresse 3 :

Tél. No :

Tél. No :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

No. du livret de service :

Date de délivrance:

Signature stagiaire :

Compétences acquises et capacités pratiques évaluées par :

Nom de l'institution :

Date :

Signature et cachet :

PHOTO

Note : Ce CARNET DE FORMATION est la propriété du stagiaire dont les coordonnées se trouvent ci-dessus. S'il est trouvé, veuillez le renvoyer à la dernière adresse indiquée.

2. INTRODUCTION

Ce Carnet de Formation {Training Record Book (TRB)} peut être utilisé dans le cadre d'un programme d'éducation et/ou de formation approuvé et permet l'enregistrement des compétences démontrées de manière satisfaisante par des évaluateurs qualifiés.

Dans le cadre de sa formation, tout candidat se présentant au Certificat de Qualification de l'Union au niveau du commandement (ML) doit suivre un programme approuvé. Ce programme est conçu pour aider le candidat à atteindre les normes de compétence nécessaires, conformément aux dispositions de la directive (UE) 2017/2397 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure et aux normes européennes ES-QIN 2019 - Qualifications en navigation intérieure, adoptées par la directive déléguée (UE) 2020/12 et établies à l'annexe II de la directive susmentionnée. Le programme d'enseignement et/ou de formation est une combinaison d'enseignement et de formation à terre, et de service à bord pour la phase pratique. Les compétences peuvent également être évaluées sur un simulateur qui répond aux exigences de la directive UE 2020/12.

Ce TRB fait partie intégrante du programme d'enseignement et/ou de formation et doit être complété pendant les périodes de service à bord lors de la phase pratique. Il permet non seulement l'évaluation pratique des compétences, mais constitue également un dossier complet de la formation à bord d'un bateau de navigation intérieure.

Toutes les compétences requises pour l'obtention du Certificat de Qualification de l'Union au ML peuvent être obtenues en accomplissant les tâches du présent TRB, qui doivent être accomplies pendant le service à bord d'un bateau de commerce, de passagers ou de marchandises dangereuses pour la navigation intérieure. Le Carnet de Formation rempli sera mis à la disposition d'un examinateur agréé pour l'évaluation finale. L'évaluation finale doit être réussie avant qu'un Certificat de Qualification de l'Union à ML puisse être délivré par l'Autorité Nationale.

L'évaluation des compétences du candidat doit être faite sur base des normes obligatoires pour l'examen pratique adoptées par la directive (UE) 2020/12.

Le TRB doit être entièrement rempli, avec la signature du conducteur du bateau (ou d'une personne désignée pour la formation, qualifiée en tant qu'évaluateur) vérifiant que les différentes **COMPÉTENCES ET TÂCHES** ont été accomplies par le stagiaire.

3. GUIDE POUR LE STAGIAIRE - POUR COMPLÉTER LE CARNET DE FORMATION

Ce document est important. Il constitue une partie essentielle de votre développement professionnel et sera examiné par des évaluateurs qualifiés. Il est de votre seule responsabilité d'en assurer la conservation et de le présenter au conducteur du bateau ou à la personne désignée pour la formation, qui le signera et le tamponnera.

Dès réception du TRB :

- Familiarisez-vous avec la présentation du carnet ;
 - Lisez attentivement toutes les instructions et les compétences requises ;
 - Remplissez vos données personnelles ;
 - Planifiez la manière de compléter le manuel dans les temps.
1. Vous êtes personnellement responsable de l'entretien et de la conservation de ce TRB à tout moment. Remplissez vos DONNÉES PERSONNELLES.
 2. Dès que possible après avoir rejoint chaque bateau, complétez les TÂCHES de priorité et de familiarisation, ainsi que les informations sur le bateau dans les feuilles fournies.
 3. Une série de COMPÉTENCES, de TÂCHES et de fonctions sont détaillées dans ce TRB, complétant la formation à terre et orientant votre service à bord. Complétez les COMPÉTENCES, TÂCHES et fonctions appropriées sous la direction du conducteur du bateau ou de la Personne Désignée pour la Formation qui a été dûment autorisée par la compagnie.
 4. Une fois les tâches accomplies, chacune des COMPÉTENCES ET TÂCHES doit être paraphée par le conducteur du bateau ou par la Personne Désignée pour la Formation. Il est important de comprendre que vous devrez peut-être faire la preuve de vos capacités à plusieurs reprises avant que le conducteur du bateau ou la personne désigné pour la formation ne soit convaincue que vous avez atteint cette norme.
 5. Présenter régulièrement, et au moins une fois par mois, ce TRB au conducteur du bateau pour qu'il inspecte chaque mois.
 6. Présenter ce TRB pour mise à jour et examen final en temps utile avant de quitter le bateau et bien avant l'arrivée au dernier port, sinon l'occasion d'enregistrer une expérience précieuse sera perdue.

Avant de quitter le bateau, assurez-vous que le conducteur a rempli votre témoignage de service de la navigation intérieure pour le voyage.

4. GUIDE POUR LE CONDUCTEUR/PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION

Ce Carnet de Formation (Training Record Book - TRB) est destiné aux candidats/stagiaires qui suivent une formation et acquièrent de l'expérience à bord de bateaux, comme l'exige l'obtention d'un Certificat de Qualification de l'Union au niveau du Commandement (CML). Lorsqu'il est utilisé pendant les périodes requises de temps de service qualifiant (QST) à bord des bateaux, le TRB garantit que le candidat/stagiaire reçoit une formation et une expérience pratiques des tâches, devoirs et responsabilités d'un membre d'équipage au niveau du management, et fournit un rapport de cette formation et de cette expérience.

Un élément clé de ce processus est que le candidat/stagiaire est supervisé par une personne qualifiée et expérimentée pendant qu'il acquiert de l'expérience et entreprend une formation. Cette personne qualifiée et expérimentée signera les tâches de formation lorsqu'un niveau de compétence satisfaisant aura été atteint. Il s'agit normalement d'un conducteur de bateau/personne désignée pour la formation, d'un employeur ou de toute autre personne qualifiée et expérimentée dans le domaine de la formation et de l'évaluation des compétences.

Lorsque toutes les tâches d'une section ont été accomplies (ou toutes celles qu'il est possible d'accomplir), la personne responsable de la formation à bord doit remplir et signer la case correspondante, en l'annotant en conséquence si toutes les tâches n'ont pas pu être accomplies.

L'approbation des tâches est un engagement sérieux. La personne responsable de la formation en cours d'emploi ne doit approuver les tâches **que** lorsqu'elle considère que le candidat/stagiaire est compétent dans le domaine concerné par l'évaluation.

5. PARTICULARITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom de l'Institut de Formation/Académie/Collège :

Date:

No.	Cours obligatoires/programme éducatif suivi	Date	N° Diplôme
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

6. PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION ET APERÇU DES PROGRES DE LA FORMATION

Le tableau ci-dessous doit être rempli au moins une fois par semaine ou à des intervalles que les activités du bateau permettent. Les commentaires ne doivent porter que sur les progrès et les compétences pratiques du stagiaire et NON sur sa personnalité.

NOM DU BATEAU (TYPE)	COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS, LES ATTITUDES ET COMPÉTENCES	NOM COMPLET DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION (EN MAJUSCULES)	DATE
-------------------------	---	---	------

--	--	--	--

--	--	--	--

7. INSPECTION MENSUELLE PAR LE CONDUCTEUR DU CARNET DE FORMATION

Les commentaires ne doivent porter que sur les progrès et les compétences pratiques du stagiaire et NON sur sa personnalité.

NOM DU BATEAU (TYPE)	COMMENTAIRES	NOM COMPLET DU CONDUCTEUR DU BATEAU / PERSONNE DESIGNEE POUR LA FORMATION (EN MAJUSCULES)	DATE	CACHET OFFICIEL DU BATEAU

8. INSPECTION PAR L'ENTREPRISE DU CARNET DE FORMATION

Les commentaires ne doivent porter que sur les progrès et les compétences pratiques du stagiaire et NON sur sa personnalité.

COMMENTAIRES	NOM (EN MAJUSCULES)	DATE

9. LISTE DES PUBLICATIONS ET OUTILS EN LIGNE (VIDÉOS, APPLICATIONS, SYSTÈMES DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE EN LIGNE) UTILISÉS POUR L'ÉTUDE ET LA FORMATION INDIVIDUELLES

DATE	SUJET/TITRE	CONDUCTEUR DU BATEAU / PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA FORMATION (NOM COMPLET)

SECTION 2



SECTION 2

10. FORMATION DE BASE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET FAMILIARISATION AVEC LES PARTICULARITÉS DU MÉTIER

Avant d'être affecté aux tâches à bord d'un bateau, le candidat au Certificat de Qualification de l'Union au niveau de commandement doit être familiarisé avec les procédures et règlements internes visant à assurer la sécurité des personnes, ainsi qu'avec les caractéristiques du bateau.

Cette formation initiale doit s'appuyer sur la documentation relative aux procédures internes, aux règlements et à tout autre élément pertinent, garantissant la sécurité personnelle et professionnelle du stagiaire lors de son embarquement à bord du bateau.

11. FAMILIARISATION AVEC LES PARTICULARITÉS DU BATEAU

(Inscriptions à effectuer par le stagiaire pour chaque bateau sur lequel il a embarqué. Ces indications sur les embarcations sont conformes à la directive (UE) 2016/1629 qui établit les prescriptions techniques applicables aux bateaux de la navigation intérieure.)

BATEAU	1	2	3
1. Nom du bateau			
2. Type de bateau ou de convoi			
3. Numéro européen unique d'identification du bateau			
4. Dimensions et Capacités			
4.1 Longueur hors tout (m)			
4.2 Largeur hors tout (m)			
4.3 Tirant d'eau hors tout (m)			
4.4 Franc-bord (cm)			
4.5 Port en lourd/Déplacement (m)			
4.6 Nombre de passagers			
4.7 Nombre de lits de passagers			
4.8 Nombre de cloisons transversales			
4.9 Nombre de cales			
4.10 Type de couverture des écoutilles			
4.11 Nombre de moteurs de la propulsion principale			
4.12 Puissance totale de la propulsion			

BATEAU		1	2	3
4.13	Nombre d'hélices principales			
4.14	Nombre de guindeaux avant dont à moteur			
4.15	Nombre de guindeaux de poupe dont à moteur			
4.16	Nombre de crochets de remorquage			
4.17	Nombre de treuils de remorquage			
5. Accouplements				
5.1	Type d'accouplements			
5.2	Nombre de câbles d'accouplement			
5.3	Nombre d'accouplements par côté			
5.4	Longueur de chaque câble d'accouplement (m)			
5.5	Charge de rupture par accouplement longitudinal (kN)			
5.6	Charge de rupture par câble d'accouplement (kN)			
5.7	Nombre de tours de câble			
6. Installation de gouverne				
6.1	Nombre de safrans du gouvernail principal			
6.2	Commande du gouvernail principal (à main/électrique/ électrique-hydraulique/ hydraulique)			
6.3	Autres installations :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Type:		Type:	Type:
6.4	Gouvernail de flanking :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Commande du gouvernail de flanking : (à main/électrique/électrique-hydraulique/ hydraulique)			

BATEAU		1		2		3	
6.6	Installation de gouverne à l'avant : - Bouteur - Propulseur d'étrave - Autre installation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
6.7	Commande à distance :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
6.8	Mise en service à distance :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
7.	Installations d'assèchement						
7.1	Nombre total de pompes d'assèchement Nombre de pompes d'assèchement motorisées						
7.2	Débit de pompage minimal - Première pompe d'assèchement (l/min) - Deuxième pompe d'assèchement (l/min)						
8.	Ancre						
8.1	Nombre d'ancre avant						
8.2	Masse totale des ancre avant (kg)						
8.3	Nombre d'ancre de poupe						
8.4	Masse totale des ancre de poupe (kg)						
9.	Chaînes d'ancre						
9.1	Nombre de chaînes d'ancre avant						
9.2	Longueur de chaque chaîne avant (m)						
9.3	Charge de rupture de chaque chaîne avant (kN)						
9.4	Nombre de chaînes d'ancre de poupe						
9.5	Longueur de chaque chaîne de poupe (m)						
9.6	Charge de rupture de chaque chaîne de poupe (kN)						

BATEAU		1	2	3
10. Câbles d'amarrage				
10.1	1er câble	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN
10.2	2ème câble	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN
10.3	3ème câble	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN
11. Câbles de remorquage				
11.1	1er câble	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN
11.2	2eme câble	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN	m longueur d'une charge de rupture de kN
12. Signaux visuels et sonores				
12.1	Feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs, sonores - feux de secours indépendants du réseau de bord			
12.2	Liaison phonique - bilatérale alternative - bilatérale simultanée/téléphone - liaison interne d'exploitation par radiotéléphonie			
12.3	Installation de radiotéléphonie - réseau bateau-bateau - réseau informations nautiques - réseau bateau-autorité portuaire - port			
13. Autres gréements				
13.1	Ligne de jet			
13.2	Longueur passerelle (m)			
13.3	Escalier-échelle d'embarquement			

BATEAU		1	2	3
13.4	Nombre de trousse de secours			
13.5	Nombre de paires de jumelles			
13.6	Pancarte relative au sauvetage en cas de noyade			
13.7	Projecteur pouvant être commandé depuis le poste de gouverne			
14.	Installations de lutte contre l'incendie			
14.1	Nombre : - D'extincteurs portatifs - De pompes à incendie - De prises d'eau			
14.2	Nombre d'installations fixes dans les locaux d'habitation etc.			
14.3	Nombre d'installations fixes dans les salles des machines etc.			
14.4	La pompe d'assèchement motorisée remplace une pompe à incendie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
14.5	Prévention incendie et système de refroidissements présents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
14.6	Système avertisseur d'incendie (nombre/s) - Dispositif détecteur d'incendie - Dispositif indicateur d'incendie - Panneau de contrôle - Alimentation externe en énergie			
14.7	Nombre de détecteurs d'incendie - Nombre de détecteurs de chaleur - Nombre de détecteurs de fumée - Nombre de détecteurs d'ions - Nombre de détecteurs de flammes - Détecteurs combines type			

BATEAU		1	2	3
15.	Moyens de sauvetage			
15.1	Nombre de bouées de sauvetage - Avec lumière - Avec ligne flottante			
15.2	Nombre de gilets de sauvetage pour chaque personne se trouvant habituellement à bord			
15.3	Un canot avec un jeu d'avirons, une amarre, une écope / conf. à la norme européenne ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.4	Plate-forme ou installation conf. à l'article 19.15, (4) + (5)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.5	Nombre, type et emplacement(s) de/des installation(s) de débarquement conf. à l'article 19.09, (3)			
15.6	Nombre de moyens de sauvetage individuels pour le personnel de bord			
15.7	Nombre de moyens de sauvetage individuels pour les passagers			
15.8	Nombre de moyens de sauvetage collectifs			
15.9	Nombre d'appareils respiratoires			
15.10	Dossier de sécurité et plan de sécurité			
16.	Appareils de Navigation et d'Information			
16.1	Appareil ECDIS Intérieur, appareil autonome relié à l'installation radar	(Type/ No.)	(Type/ No.)	(Type/ No.)
16.2	Appareil ECDIS Intérieur, appareil autonome relié à l'installation radar et écran en commun	(Type/ No.)	(Type/ No.)	(Type/ No.)
16.3	Appareil AIS intérieur	(Type/ No.)	(Type/ No.)	(Type/ No.)
16.4	Tachygraphe à bord	(Type/ No.)	(Type/ No.)	(Type/ No.)
16.5	Indicateurs de vitesse de giration	(Type/Position)	(Type/Position)	(Type/Position)
16.6	Radar – antenne	(Type/Position)	(Type/Position)	(Type/Position)

BATEAU		1	2	3
17. Appareil moteurs				
17.1	Détails salle des machines : - Salle des machines protégée contre la présence de gaz - Salle des machines protégée contre l'explosion - Salle des machines protégée par un dispositif d'arrêt d'urgence - Autre type :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
17.2	Détails moteurs : - Type - Puissance nominale (kW) - Régime nominal (rpm) - Nombre de cylindres - Usage fait du moteur (Propulsion principale du bateau/ générateur/buteur actif /moteur auxiliaire etc.)			
17.3	Eléments moteur : - Arbre à cames/pistons - Soupape d'injection - Données/N° du logiciel - Pompe d'injection - Culasse de cylindre - Turbocompresseur à l'échappement - Echangeur intermédiaire à l'admission	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18. Stations d'épuration de bord				
18.1	- Type : - Marque - Mode de traitement : biologique / physico-chimique			
18.2	Citerne de stockage des eaux usées installé en amont (m ³)			
18.3	Caractéristiques du modèle de station d'épuration de bord - Débit journalier en eaux usées Q_d (m ³ /d) : - Charge polluante journalière sous la forme d'une charge BZB_5 (kg/d) :			

BATEAU		1		2		3	
19.	Systèmes de commande, de surveillance et de sécurité						
19.1	Système d'alimentation en gaz						
	- Ensemble de systèmes de commande du gaz	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	- Système de surveillance du gaz	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	- Système de sécurité du gaz	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
19.2	Nombre de réservoirs à combustible GNL muni de :						
	- Jauges de niveau de liquide						
	- Manomètre						
	- Alarme de niveau haut de liquide						
	- Capteur supplémentaire						
19.3	Installation d'alarme pour les concentrations de gaz	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
19.4	Système d'alimentation en gaz	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

SECTION 3



SECTION 3 : TÂCHES ET COMPÉTENCES

12. TÂCHES

Cette section comprend les Remarques et l'Évaluation de la personne chargée de la formation du batelier/de la personne désignée pour la formation sur l'engagement du stagiaire à recevoir le certificat de qualification des bateliers de l'Union. Toutes les exigences de compétence des sept modules thématiques de base suivants de l'ES-QIN doivent être remplies :

1. Navigation ;
2. Exploitation du bateau ;
3. Manutention de cargaison, arrimage et transport de passagers ;
4. Mécanique navale et électrotechnique, électronique et systèmes de commande ;
5. Entretien et réparation ;
6. Communication ;
7. Santé et sécurité, protection de l'environnement et droits des passagers.

Les détails des principales tâches accomplies, supervisées et évaluées par le conducteur du bateau/personne désignée pour la formation sur le bateau sur lequel le stagiaire a servi sont présentés dans les pages suivantes. Le stagiaire doit accomplir toutes les tâches principales afin d'obtenir un niveau minimal de compétences et de connaissances, ainsi que les aptitudes et compétences nécessaires à tout conducteur de bateau travaillant à bord d'un bateau de navigation intérieure. La compétence est démontrée avant que le conducteur de bateau n'inscrive ses remarques, suggestions et considérations sur l'activité d'obtention du certificat de conduite de bateau à bord du candidat.

1. NAVIGATION

Compétences exigences :

1.1 Le conducteur de bateau doit être capable de :

- planifier un voyage et diriger la navigation sur les voies d'eau intérieures, ce qui inclut notamment la capacité de choisir l'itinéraire le plus logique, le plus économique et le plus écologique pour atteindre les destinations de chargement et de déchargement, en tenant compte de la réglementation du trafic applicable et de l'ensemble de règles applicables à la navigation intérieure défini d'un commun accord

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Naviguer sur les voies d'eau intérieures européennes, y compris d'emprunter des écluses et des ascenseurs, conformément aux accords de navigation passés avec l'agent	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à calculer le niveau d'eau, tirant d'eau et tirant d'air, en utilisant les sources d'information pertinentes. 2. Aptitude à calculer les distances et le temps de navigation en utilisant des sources d'information concernant les distances, les écluses, les restrictions ainsi que la vitesse ou la durée de navigation. 3. Aptitude à former les membres de l'équipage et le personnel de bord à effectuer les tâches en sécurité. 		
2.	Respecter et appliquer les règles de circulation applicables à la navigation sur les voies d'eau intérieures afin d'éviter tout dommage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissance des règles de navigation telles que l'ensemble des règles convenues applicables à la navigation intérieure en vigueur sur la voie d'eau intérieure empruntée. 		
3.	Prendre en considération les aspects économiques et écologiques de l'exploitation du bâtiment afin de l'utiliser de façon efficace et respectueuse de l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à effectuer une navigation écologiquement durable et économique, par exemple pour la consommation de carburant, l'avitaillement, les niveaux d'émission, les effets d'une faible profondeur d'eau, la connexion au réseau électrique à terre et la gestion des déchets. 		
4.	Tenir compte des structures et gabarits techniques des voies navigables, et prendre des précautions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à naviguer en passant par différents types d'écluses et procédures d'éclusage, différents types de ponts et gabarits de canaux et de rivières, et à choisir des « ports sûrs » et des ports pour le stationnement. 		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
5.	Travailler avec des cartes et plans actuels, les Avis à la batellerie/ aux navigateurs et autres publications	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser les aides à la navigation de manière appropriée, par exemple système de géolocalisation par satellite. 2. Aptitude à utiliser des cartes nautiques en tenant compte de facteurs concernant la précision et la lecture des cartes, tels que date de la carte, symboles, sondages, description du fond, profondeurs et références (WGS84), et à utiliser des standards internationaux pour les cartes, tels que l'ECDIS. 3. Aptitude à utiliser des publications nautiques telles que les avis à la batellerie ou aux navigateurs, afin de réunir les informations nécessaires pour une navigation sûre et pour connaître le marnage à tout moment, et les informations relatives à la présence de glace, aux basses ou hautes eaux, aux postes d'accostage et à la liste des ports. 		
6.	Utiliser des instruments pertinents de surveillance du trafic de les mettre en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser les signaux diurnes et nocturnes tels que les feux pour guider les bâtiments. 2. Aptitude à utiliser les outils d'information sur le trafic. 		

1.2. Le conducteur doit être capable de :

- appliquer les connaissances relatives aux règles applicables en matière d'équipage du bâtiment, y compris ses connaissances concernant les temps de repos et la composition de l'équipage de pont

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Sélectionner les qualifications et membres d'équipage nécessaires conformément aux prescriptions applicables y compris ses connaissances concernant les temps de repos et la composition de l'équipage de pont	1. Aptitude à former les membres d'équipage en ce qui concerne leur prise et fin de service.		

1.3 Le conducteur doit être capable de :

- naviguer et manœuvrer en assurant l'exploitation sûre du bâtiment en toute sécurité dans toutes les conditions sur les voies d'eau intérieures, y compris dans les situations de densité de trafic élevée ou lorsque d'autres bâtiments transportent des marchandises dangereuses, ce qui suppose des connaissances de base de l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Naviguer et manœuvrer en tenant compte des caractéristiques géographiques, hydrologiques, météorologiques et morphologiques des principales voies d'eau intérieures	1. Aptitude à appliquer les informations géographiques, hydrologiques, météorologiques et morphologiques.		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
2.	Donner l'ordre d'amarrer ou de larguer les amarres d'un bâtiment et de procéder aux opérations de remorquage et de déhalage	1. Aptitude à communiquer avec le personnel de pont, par exemple utiliser systèmes de communication et signaux manuels.		
3.	Assurer un accès sûr au bâtiment	1. Aptitude à assurer un accès sûr au bâtiment, que le bâtiment fasse route ou soit amarré ou à l'ancre, et à utiliser par exemple une échelle, une passerelle, un canot de service, des dispositifs pour la prévention des chutes et l'éclairage. 2. Aptitude de donner des instructions nécessaires en cas d'alarme.		
4.	Utiliser les aides électroniques à la navigation moderne	1. Aptitude à utiliser les capteurs et indicateurs nautiques qui fournissent des informations relatives à la navigation, par exemple (D) GPS, position, cap, route, vitesse, distance, profondeur, ECDIS Intérieur, radar. 2. Aptitude à utiliser les Services d'Information Fluviale (SIF) et les technologies d'information fluviale, par exemple AIS intérieur, ECDIS intérieur, annonces électroniques et Avis à la batellerie, système d'information sur les chenaux (FIS), Système d'information sur le trafic (TIS), Services de gestion du trafic (TMS), Services d'atténuation des catastrophes (CAS), Services d'information sur la logistique des transports (ITL), Services d'information sur l'application des règlements (ILE), Services statistiques (ST), Services d'information sur les taxes fluviales et droits portuaires (WCHD), distance, profondeur, également en liaison avec le radar. 3. Aptitude à reconnaître les présentations erronées d'informations et appliquer des méthodes de correction.		
5.	Respecter les exigences techniques applicables à la navigation intérieure	1. Aptitude à initier les contrôles et les procédures de certification.		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
6.	Prendre en considération les effets du courant, des vagues, du vent et des hauteurs d'eau en liaison avec les bâtiments qui croisent, viennent en sens inverse ou dépassent, ainsi que les effets entre le bâtiment et la berge (effet de canal)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à respecter les effets d'interaction pendant que le bâtiment fait route, manœuvre ou est en stationnement dans un chenal étroit, et à reconnaître les effets d'interaction selon que le bâtiment est vide ou chargé. 2. Aptitude à prendre en compte l'assiette, l'angle de gîte, l'envahissement par le haut, le principe du bras de levier, les points gravimétriques. 		
7.	Utiliser les systèmes de propulsion et de manœuvre ainsi que les systèmes de communication et d'alarme appropriés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser l'ancre en diverses circonstances. 		
8.	Naviguer et manœuvrer également dans des situations de densité élevée du trafic ou quand d'autres bâtiments transportent des marchandises dangereuses nécessitant des connaissances de base de l'ADN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à trouver des instructions dans l'ADN et à identifier les signaux optiques destinés aux bâtiments soumis à l'ADN. 		

1.4 Le conducteur doit être capable de :

- réagir aux situations d'urgence relatives à la navigation sur les voies d'eau intérieures

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Prendre des précautions en cas d'urgence lors de l'échouage volontaire d'un bâtiment afin d'éviter des dommages plus importants	1. Aptitude à utiliser adéquatement les machines ou les systèmes d'ancrage si l'échouage volontaire devient nécessaire.		
2.	Remettre à flot un bâtiment échoué, avec ou sans assistance	1. Aptitude à colmater les brèches et à remettre le bâtiment dans le chenal avec l'assistance d'autres bâtiments, par exemple des remorqueurs ou des pousseurs.		
3.	Prendre les mesures appropriées en cas d'abordage imminent	1. Aptitude à conduire le bâtiment en situation d'abordage inévitable de façon à minimiser les dommages aux personnes, par exemple aux passagers et membres d'équipage, au bâtiment qui subit l'abordage et aux autres bâtiments, à la cargaison et à l'environnement.		
4.	Prendre les mesures appropriées après un abordage et pour l'évaluation des dommages	1. Aptitude à prendre les mesures appropriées en cas de dommage, d'abordage et d'échouement, y compris pour l'évaluation des dommages, la communication avec l'autorité compétente et l'autorisation de poursuivre la route jusqu'à un lieu de réparation.		

2 EXPLOITATION DU BATIMENT

Exigences compétences :

2.1 Le conducteur doit être capable de :

- appliquer les connaissances en matière de construction navale et de méthodes de construction des bâtiments de navigation intérieure à l'exploitation des différents types de bâtiments et posséder des connaissances de base relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, conformément à la directive (UE) 2016/1629 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Respecter les principes de construction navale et de configuration des bateaux de navigation intérieure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à exploiter des bâtiments d'après leurs dimensions et la législation en vigueur relative à leur construction. 2. Aptitude à contrôler la conformité du bâtiment à la législation en vigueur en tenant compte du travail de construction. 		
2.	Distinguer les méthodes de construction des bâtiments et leur comportement dans l'eau, notamment en ce qui concerne la stabilité et la solidité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à contrôler la stabilité du bâtiment et à donner des consignes en conséquence. 		
3.	Comprendre les éléments constitutifs du bâtiment ainsi que le contrôle et l'analyse des dommages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à surveiller les éléments essentiels du bâtiment pour les différents types de transport et à donner des instructions en conséquence. 2. Aptitude à comprendre et contrôler les fonctions des équipements et l'utilisation des différents compartiments et cales, pour prévenir et analyser les dommages. 		
4.	Prendre des mesures pour protéger l'étanchéité à l'eau du bâtiment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à contrôler l'étanchéité à l'eau du bâtiment et à donner consignes en conséquence. 		

2.2 Le conducteur doit être capable de :

- contrôler et de surveiller les équipements obligatoires indiqués dans le certificat du bâtiment concerné

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Comprendre les fonctionnalités de l'équipement du bâtiment	1. Aptitude à utiliser et contrôler tous les équipements en ce qui concerne leurs fonctionnalités conformément à la législation en vigueur, et à donner des consignes et en assurer la supervision en conséquence.		
2.	Respecter les exigences spécifiques relatives au transport de cargaison et de passagers	1. Aptitude à donner des consignes et en assurer la supervision en conséquence. 2. Aptitude à donner des consignes et superviser l'observation correcte des exigences figurant dans le certificat.		

3 MANUTENTION DE CARGAISON, ARRIMAGE ET TRANSPORT DE PASSAGERS

Exigences compétences :

3.1 Le conducteur doit être capable de :

- planifier et assurer le chargement, l'arrimage, la fixation et le déchargement des cargaisons en toute sécurité, ainsi que leur prise en charge au cours du voyage

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Comprendre les règlements, codes et standards nationaux, européens et internationaux pertinents relatifs à l'exécution de transports de cargaisons	1. Application des règlements et standards pertinents pour la logistique et le transport multimodal.		
2.	Réaliser des plans de chargement, y compris les connaissances relatives au chargement de cargaisons et aux systèmes de ballastage, afin de maintenir dans des limites acceptables les contraintes subies par la coque	1. Aptitude à interpréter les limites des moments de tension et des forces de cisaillement.		
3.	Surveiller les procédures de chargement et de déchargement pour assurer la sécurité du transport	1. Aptitude à arrimer et sécuriser la cargaison, incluant les engins nécessaires de manutention de la cargaison et les équipements nécessaires pour la sécurisation et l'arrimage. 2. Connaissance des différentes méthodes pour déterminer le poids de la cargaison à bord de bateaux à cargaison sèche, de bateaux-citernes et d'autres bâtiments. 3. Aptitude à utiliser les moyens techniques de manutention des cargaisons dans ou depuis des bâtiments et des ports, et les mesures de sécurité au travail durant leur utilisation.		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
4.	Différencier les différentes marchandises et leurs caractéristiques, afin de contrôler et d'assurer la sécurité du chargement de marchandises en fonction du plan de chargement	1. Aptitude à établir des procédures pour la manutention sûre de la cargaison conformément aux dispositions de la réglementation pertinente relative à la sécurité au travail.		

3.2 Le conducteur doit être capable de :

- planifier et assurer la stabilité du bâtiment

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Tenir compte des effets des cargaisons et opérations de manutention de cargaisons sur l'assiette et la stabilité	1. Aptitude à utiliser les instruments pour la correction de l'assiette et de la stabilité.		
2.	Vérifier le tonnage effectif du bâtiment et d'utiliser les diagrammes de stabilité et d'assiette et l'équipement pour le calcul des contraintes, y compris ADB (Automatic Data Base), pour vérifier un plan de chargement	1. Aptitude à utiliser les instruments pour la correction de l'assiette et de la stabilité.		

3.3 Le conducteur doit être capable de :

- planifier et assurer le transport des passagers en toute sécurité, ainsi que leur prise en charge au cours du voyage en fournissant une assistance directe aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite conformément aux exigences en matière de formation et aux consignes figurant à l'annexe IV du règlement (UE) n°1177/2010

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Comprendre les règlements, codes et standards nationaux, européens et internationaux pertinents relatifs au transport de passagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à assurer l'embarquement et le débarquement des passagers en toute sécurité et veiller sur eux au cours du voyage en accordant une attention particulière aux personnes nécessitant une assistance, y compris l'assistance directe aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite conformément aux exigences en matière de formation et aux consignes de l'annexe IV du règlement (UE) n° 1177/2010. 2. Aptitude à superviser les procédures en cas de fuite, d'incendie, de chute d'une personne par-dessus bord, d'abordage et d'évacuation, y compris pour la gestion de crise et de mouvements de foule. 		
2.	Organiser et superviser régulièrement des exercices de sécurité conformément au rôle d'appel (de sécurité), afin de garantir un comportement sûr dans les situations de danger potentielles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à mettre en œuvre la gestion du personnel à bord et sa formation en matière de sécurité. 2. Appliquer les premiers secours à bord du bateau. 		
3.	Respecter les impacts sur la stabilité du bateau à passagers qui sont en relation avec la répartition du poids et le comportement des passagers, et communication avec les passagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à prendre des mesures pertinentes concernant l'étanchéité à l'eau, y compris l'influence sur l'assiette et la stabilité de bateaux à passagers. 2. Aptitude à utiliser les phrases de communication standardisées. 		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
4.	Définir et de surveiller l'analyse de risque à bord concernant l'accès limité pour les passagers, et de compiler un système efficace de protection à bord afin d'empêcher tout accès non autorisé.	1. Aptitude à organiser des systèmes de surveillance (veille nocturne par exemple) pour assurer la protection et la sécurité.		
5.	Analyser les rapports soumis par les passagers (par exemple concernant des événements imprévus, la calomnie ou le vandalisme) afin de réagir d'une manière adéquate	1. Aptitude à prévenir la pollution de l'environnement par les passagers et l'équipage. 2. Aptitude à la gestion des plaintes et des conflits. 3. Aptitude à communiquer avec le personnel de bord et toutes les parties qui interagissent.		

4 MÉCANIQUE NAVALE ET ÉLECTROTECHNIQUE, ÉLECTRONIQUE ET SYSTÈMES DE COMMANDE

Exigences compétences :

4.1 Le conducteur doit être capable de :

- planifier le déroulement des tâches pour la mécanique navale et l'électrotechnique, l'électronique et les systèmes de commande

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Utiliser les fonctionnalités des machines principales et des équipements auxiliaires ainsi que de leurs systèmes de contrôle	1. Aptitude à utiliser les différents systèmes des divers systèmes de propulsion, machines et équipements auxiliaires.		
2.	Surveiller et superviser les membres d'équipage lors de l'utilisation et de l'entretien des machines principales et des machines et équipements auxiliaires	1. Aptitude à diriger l'équipage en ce qui concerne l'utilisation et l'entretien d'équipements techniques. 2. Aptitude à gérer le démarrage et l'arrêt de la propulsion principale et des machines et équipements auxiliaires.		

4.2 Le conducteur doit être capable de :

- surveiller les moteurs principaux ainsi que les machines et équipements auxiliaires

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Donner des consignes pour préparer les moteurs principaux et les machines et équipements auxiliaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à donner des consignes à l'équipage en vue de la préparation et de l'utilisation des moteurs principaux et des machines et équipements auxiliaires. 2. Aptitude à dresser et surveiller l'application des listes de contrôle, et à donner des consignes assurant la bonne utilisation de telles listes. 3. Aptitude à former l'équipage aux principes à respecter lors de la surveillance des moteurs. 		
2.	Détecter les dysfonctionnements et les défaillances courantes, et de prendre des mesures pour la prévention de dommages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à détecter les dysfonctionnements, les sources d'erreur fréquentes ou les traitements inappropriés, et à y réagir adéquatement. 2. Aptitude à donner des instructions destinées à prévenir des dommages ou à prendre des mesures visant à limiter les dommages. 		
3.	Comprendre les caractéristiques physiques et chimiques de l'huile et des autres lubrifiants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser l'huile et les autres lubrifiants conformément à leurs spécifications. 2. Aptitude à comprendre les manuels se rapportant aux machines. 		
4.	Évaluer les performances des moteurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser et interpréter les manuels afin d'évaluer les performances des moteurs et de les faire fonctionner correctement. 		

4.3 Le conducteur doit être capable de :

- planifier et donner des consignes en ce qui concerne la pompe du bâtiment et son système de contrôle

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Surveiller les travaux de pompage de routine et les systèmes de pompes de ballastage et de chargement	1. Aptitude à assurer la surveillance pour garantir un fonctionnement sûr des systèmes de pompes de fond de cale, de ballast et de cargaison, y compris à donner à l'équipage les consignes appropriées, en tenant compte des effets de carène sur la stabilité.		

4.4 Le conducteur doit être capable de :

- organiser l'utilisation et l'application en toute sécurité des dispositifs électrotechniques du bâtiment, ainsi que leur entretien et leur réparation

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Prévenir les dommages potentiels aux appareils électriques et électroniques à bord	1. Aptitude à mettre en œuvre des pratiques de sécurité au travail.		
2.	Vérifier les systèmes et instruments de contrôle pour détecter des défaillances et, en même temps, prendre des mesures pour la réparation et l'entretien des équipements électriques et électroniques de contrôle	1. Aptitude à faire fonctionner, tester et entretenir les systèmes de contrôle, et à prendre les mesures appropriées.		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
3.	Donner des consignes avant et après les activités pour connecter ou déconnecter les installations techniques à terre	1. Aptitude à donner des consignes pour garantir à tout moment la connexion à terre en toute sécurité, et pour identifier les situations dangereuses en ce qui concerne les installations à terre.		

4.5 Le conducteur doit être capable de :

- contrôler l'entretien et la réparation des dispositifs techniques en toute sécurité

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Assurer l'utilisation appropriée des outils pour l'entretien et la réparation de dispositifs techniques	1. Aptitude à organiser l'entretien et la réparation en toute sécurité et à assurer une formation correspondante, en utilisant les procédures (contrôle), équipements et logiciels appropriés.		
2.	Évaluer les caractéristiques et limites des matériaux ainsi que les procédures nécessaires à mettre en œuvre pour l'entretien et la réparation de dispositifs techniques	1. Aptitude à appliquer aux dispositifs les procédures d'entretien et de réparation conformément aux manuels.		
3.	Évaluer la documentation technique et interne	1. Aptitude à dresser des listes de contrôle pour la maintenance et la réparation de dispositifs techniques.		

5 ENTRETIEN ET REPARATION

Exigences compétences :

5.1 Le conducteur doit être capable de :

- organiser l'entretien et la réparation en toute sécurité du bâtiment et de ses équipements

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Assurer un comportement sûr des membres d'équipage en ce qui concerne l'utilisation de matériaux et d'additifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à surveiller et contrôler l'équipage afin que soient prises des précautions et afin de contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin. 2. Aptitude à mettre en œuvre et observer la réglementation du travail et les consignes de sécurité au travail applicables, et assurer qu'elles sont respectées. 		
2.	Donner des consignes de travail, et de surveiller et d'en assurer l'application, de sorte que les membres de l'équipage soient en mesure d'effectuer de manière autonome les travaux d'entretien et de réparation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser efficacement des programmes (numériques) de planification de l'entretien. 2. Aptitude à contrôler l'entretien et la réparation des parties internes et externes du bâtiment en tenant compte des exigences légales applicables, telles que les fiches de données de sécurité. 3. Aptitude à gérer l'hygiène du bâtiment. 4. Aptitude à organiser la gestion des déchets en respectant la réglementation en matière d'environnement, par exemple la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (Convention CDNI). 5. Aptitude à définir le programme périodique d'entretien du bâtiment. 6. Aptitude à assurer le suivi et le contrôle de la documentation technique du bâtiment et à tenir des registres d'entretien. 		
3.	Acheter et contrôler le matériel et les outils en tenant compte de la protection de la santé et de l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à gérer les stocks du bâtiment. 2. Aptitude à organiser un système de sécurité au travail à bord, incluant l'utilisation de matériaux dangereux pour les travaux de nettoyage et de conservation. 		
4.	Veiller à ce que les câbles et cordages soient utilisés selon les spécifications du fabricant et aux fins prévues	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à former et superviser l'équipage conformément aux procédures de travail et aux restrictions de sécurité lors de l'utilisation de cordages et de câbles, conformément au certificat et aux fiches de données du bâtiment. 		

6 COMMUNICATION

Exigences compétences :

6.1 Le conducteur doit être capable de :

- assurer la gestion des ressources humaines, d'être socialement responsable et d'organiser le déroulement des tâches et la formation à bord du bâtiment

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Organiser et promouvoir l'esprit d'équipe, d'assurer le suivi individuel des membres d'équipage en ce qui concerne les tâches à bord, et de prendre des mesures disciplinaires si nécessaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à donner des consignes à l'équipage d'une manière appropriée et professionnelle. 2. Aptitude à expliquer à l'équipage les consignes données. 3. Aptitude à fournir à l'équipage un retour d'information sur le comportement professionnel et social à bord. 4. Aptitude à mettre en œuvre la gestion des tâches et de la charge de travail, y compris : planification et coordination, affectation du personnel, contraintes de temps et de ressources, fixation des priorités. 5. Aptitude à constater et éviter la fatigue. 		
2.	Former l'équipage aux systèmes d'information et de communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à former l'équipage à l'utilisation des systèmes de communication, de médias et informatiques du bâtiment. 		
3.	Recueillir, sauvegarder et gérer les données en tenant compte de la législation relative à la protection des données	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à former l'équipage à l'utilisation des systèmes de communication, de médias et informatiques du bâtiment. 		

6.2 Le conducteur doit être capable de :

- assurer une bonne communication à tout moment, ce qui inclut l'utilisation des phrases de communication standardisées dans des situations caractérisées par des problèmes de communication

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Décrire une situation en utilisant les termes techniques et nautiques pertinents	1. Aptitude à maîtriser la communication.		
2.	Récupérer, évaluer et utiliser l'information se rapportant à la sécurité à bord ainsi qu'aux questions technico-nautiques	1. Aptitude à utiliser les phrases de communication standard.		

6.3 Le conducteur doit être capable de :

- promouvoir un environnement de travail équilibré et sociable à bord

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Assurer un environnement de travail agréable et convivial	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à organiser des réunions d'équipes pour maintenir à bord une atmosphère conviviale et équilibrée.2. Aptitude à former des étudiants, apprentis et stagiaires à différents niveaux.3. Aptitude à appliquer des principes et modalités de base concernant le travail en équipe, y compris la gestion des conflits.		
2.	Respecter la réglementation sociale nationale, européenne et internationale	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à former les membres de l'équipage à l'utilisation des éléments pertinents des parties de la réglementation sociale.		
3.	Mettre en œuvre une interdiction stricte de la consommation d'alcool et de drogues et de réagir de manière appropriée en cas de non-observation de cette interdiction, d'en assumer la responsabilité et d'exposer les conséquences d'un comportement inapproprié	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à communiquer et assurer l'observation de la réglementation en vigueur, et conscience des règles de la compagnie en matière d'abus d'alcool et de drogues.2. Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de non-observation de la réglementation ou des règles de la compagnie.		
4.	Organiser l'approvisionnement et la préparation des repas à bord	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à former les membres d'équipage à la planification et la préparation des repas.2. Aptitude à familiariser les membres d'équipage avec les standards d'hygiène, et à assurer un contrôle correspondant.3. Aptitude à familiariser les membres d'équipage avec la planification des possibilités d'achats.		

7 SANTE, SECURITE, DROITS DES PASSAGERS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Exigences compétences :

7.1 Le conducteur doit être capable de :

- suivre les exigences légales applicables et de prendre des mesures pour la préservation de la sécurité de la vie humaine

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Appliquer la législation nationale et internationale et de prendre les mesures appropriées pour la protection de la santé et la prévention des accidents	1. Aptitude à appliquer les procédures de sécurité d'après la législation en vigueur sur la sécurité et les conditions de travail.		
2.	Contrôler et surveiller la validité du certificat du bâtiment et d'autres documents pertinents pour le bâtiment et son exploitation	1. Aptitude à vérifier la validité des certificats et autres documents pertinents pour le bâtiment et son exploitation.		
3.	Respecter les prescriptions de sécurité pour toutes les procédures de travail, par la mise en œuvre de mesures de sécurité pertinentes afin d'éviter les accidents	1. Aptitude à organiser des procédures de sécurité au travail, motiver et superviser les membres d'équipage pour l'application des consignes de sécurité au travail.		
4.	Contrôler toutes les mesures de sécurité nécessaires pour le nettoyage d'espaces confinés avant que des personnes ouvrent ces locaux, y pénètrent ou les nettoient, et d'en assurer le suivi	1. Aptitude à mettre en place des contrôles de sécurité et à suivre le déroulement des procédures de sécurité si l'équipage ou d'autres personnes pénètrent dans des espaces confinés (par exemple les citernes de ballastage, cofferdams, citernes, espaces de double coque), y compris la surveillance permanente. 2. Aptitude à procéder à une évaluation des risques avant de pénétrer dans un espace confiné. 3. Aptitude à prendre des mesures appropriées en cas d'urgence.		

7.2 Le conducteur doit être capable de :

- assurer la sûreté et la sécurité des personnes à bord, y compris en fournissant une assistance directe aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite conformément aux exigences en matière de formation et aux consignes figurant à l'annexe IV du règlement (UE) n° 1177/2010

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Utiliser les moyens de sauvetage et d'appliquer les procédures de sauvetage pour les victimes et pour sa propre sécurité	1. Aptitude à utiliser les moyens de sauvetage et appliquer les procédures de sauvetage pour les victimes et pour sa propre sécurité.		
2.	Organiser des exercices de gestion de crises concernant le comportement dans les situations d'urgence, par exemple en cas d'incendie, fuite, alerte, explosion, abordage, chute par-dessus bord ou évacuation	1. Aptitude à former les membres d'équipage aux procédures d'urgence. 2. Aptitude à organiser à l'attention de l'équipage des exercices périodiques à bord en prévision de toute situation d'urgence, notamment des exercices de lutte contre l'incendie et d'évacuation du bâtiment.		
3.	Donner les consignes nécessaires concernant la prévention des incendies, les équipements de protection individuels, les procédures, le matériel de lutte contre l'incendie, les respirateurs et l'utilisation possible de ce matériel en cas d'urgence	1. Aptitude à appliquer les réglementations pertinentes sur les systèmes de détection d'incendie, équipements fixes et mobiles de lutte contre l'incendie et dispositifs connexes, (par exemple équipements pour le pompage, les secours, le sauvetage, la protection individuelle et la communication). 2. Aptitude à contrôler la surveillance et l'entretien des systèmes et équipements de détection et d'extinction des incendies. 3. Aptitude à former l'équipage et le personnel de bord à appliquer les consignes de sécurité au travail et à assurer sa propre protection et l'entretien de l'équipement de protection individuel.		
4.	Apporter les premiers secours	1. Aptitude à intervenir conformément aux standards et pratiques de premiers secours.		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
5.	Mettre en place à bord un système efficace pour le contrôle des équipements de sauvetage et de l'utilisation correcte de l'équipement de protection individuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à veiller à l'entretien et au contrôle périodique du fonctionnement du matériel de sauvetage, matériel de lutte contre l'incendie et autres équipements et systèmes de sécurité. 2. Aptitude à former, motiver et superviser les membres d'équipage et le personnel de bord pour l'utilisation correcte de l'équipement de protection (individuel). 		
6.	Organiser l'assistance aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à apporter et organiser une assistance directe aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite. 		

7.3 Le conducteur doit être capable de :

- mettre en place des plans d'urgence et de maîtrise des avaries et de gérer les situations d'urgence

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Etablir des plans de sauvetage pour différents types de situations d'urgence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à établir des plans d'urgence permettant de faire face aux situations d'urgence et à attribuer aux membres d'équipage des tâches spécifiques, y compris la supervision et le contrôle. 		
2.	Former les membres d'équipage aux méthodes de prévention des incendies, d'identification de la source d'incendie et de lutte contre l'incendie, en fonction des différentes compétences des membres d'équipage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à communiquer et assurer la coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie, y compris la communication avec les organisations externes, et à prendre une part active aux opérations de sauvetage et de lutte contre l'incendie. 		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
3.	Former à l'utilisation du matériel de sauvetage	1. Aptitude à mettre à l'eau et remonter à bord un canot de service, et à former les membres d'équipage et le personnel de bord à l'utilisation d'un canot de service.		
4.	Donner des consignes concernant les plans de sauvetage, les voies de repli et les systèmes de communication interne et d'alarme	1. Aptitude à donner des consignes concernant les plans de sauvetage, les voies de repli et les systèmes de communication interne et d'alarme.		

7.4 Le conducteur doit être capable de :

- assurer le respect des exigences relatives à la protection de l'environnement

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute pollution de l'environnement et d'utiliser les équipements appropriés	1. Aptitude à prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement. 2. Aptitude à mettre en œuvre des procédures d'avitaillement sûres. 3. Aptitude à prendre des mesures et donner des consignes en cas de dommage, d'abordage et d'échouement, y compris pour le colmatage de fuites.		
2.	Mettre en œuvre la réglementation relative à la protection de l'environnement	1. Aptitude à motiver les membres d'équipage et le personnel de bord à prendre des mesures pertinentes pour un comportement respectueux de l'environnement et à se comporter d'une manière respectueuse de l'environnement.		
3.	Utiliser les équipements et matériels de façon économique et respectueuse de l'environnement	1. Aptitude à former l'équipage à l'utilisation des équipements et matériels de façon économique et respectueuse de l'environnement.		
4.	Former à l'élimination durable des déchets et d'en assurer le bon déroulement	1. Aptitude à assurer une élimination durable des déchets et à former les membres d'équipage et le personnel de bord en conséquence.		

8 NAVIGATION SUR DES VOIES NAVIGABLES À CARACTÈRE MARITIME

8.1 Le conducteur doit être capable de :

- travailler avec les graphiques et cartes actualisés, les avis à la batellerie et aux navigateurs et les autres publications spécifiques aux voies d'eaux à caractère maritime

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Utiliser les informations fournies par les sources d'informations nautiques et les règles spécifiques applicables aux voies d'eau intérieures à caractère maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à utiliser et appliquer correctement les graphiques et cartes des voies d'eau intérieures à caractère maritime pour tenir compte de facteurs concernant la précision et la lecture des cartes, tels que la date de la carte, les symboles, les sondages, la description du fond, les profondeurs et les références, et les standards internationaux pour les cartes tels que l'ECDIS. 2. Aptitude à utiliser les avis à la batellerie et aux navigateurs et autres services d'information tels que les consignes nautiques, guides de planification, listes des feux, informations de sécurité maritime (MSI). 3. Aptitude à utiliser l'équipement maritime prévu par la réglementation spécifique. 		

8.2 Le conducteur doit être capable de :

- utiliser les paramètres des marées : les courants de marée, les périodes et cycles, les horaires des courants de marée et des marées et les variations dans un estuaire

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Respecter les marées et les conditions et prévisions météorologiques relatives aux marées avant de larguer les amarres et pendant la navigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à déterminer l'impact sur le voyage planifié du niveau des marées, du courant, des conditions météorologiques et des vagues, afin de naviguer en toute sécurité. 		

8.3 Le conducteur doit être capable de :

- utiliser les règles selon SIGNI (Signalisation des voies de navigation intérieure) et l'AIMS (Association internationale de signalisation maritime) pour la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieures à caractère maritime

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Utiliser SIGNI (Signalisation des voies de navigation intérieure) et l'AIMS (Association internationale de signalisation maritime) ou d'autres systèmes locaux de marquage et de signalisation	1. Aptitude à utiliser les systèmes de marquage et de signalisation pour déterminer la position adéquate du bâtiment dans la voie d'eau en fonction des conditions et circonstances locales.		

9. NAVIGATION AU RADAR

9.1 Le conducteur doit être capable de :

- prendre les mesures appropriées concernant la navigation au radar avant de larguer les amarres

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Préparer le début d'un voyage et d'utiliser des installations radar de navigation et indicateurs de vitesse de rotation pour la navigation, notamment dans des conditions de visibilité réduite	1. Aptitude à mettre en fonctionnement, régler et contrôler les installations radar de navigation, notamment réglage de fréquence, gain brillance, marche/veille, portée, et à utiliser les indicateurs de vitesse de rotation en navigation intérieure et à garantir l'utilisation correcte.		

9.2 Le conducteur doit être capable de :

- interpréter l'affichage du radar et analyser des informations fournies par le radar

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Interpréter correctement l'affichage radar en ce qui concerne la propre position et celle d'autres bâtiments	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à interpréter l'affichage radar en identifiant correctement la position de l'antenne sur l'écran et la ligne de foi, à régler la position, le cap et le sens de virage du propre bâtiment et à déterminer les distances et portées.2. Aptitude à interpréter le comportement des autres acteurs du trafic (bâtiments à l'arrêt, bâtiments venant en sens inverse et bâtiments faisant route dans la même direction).		
2.	Analyser d'autres informations fournies par le radar	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à analyser les informations fournies par le radar, telles que la ligne de foi, la ligne de relèvement électronique, les cercles de distance et les marques de distance variable, les traces des objectifs, le décentrage, les lignes parallèles et à interpréter l'image radar.2. Aptitude à interpréter les objets stationnaires et en mouvement sur le radar.		

9.3 Le conducteur doit être capable de :

- réduire les interférences d'origines diverses

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Identifier et réduire les interférences émanant du propre bâtiment	1. Aptitude à prendre des mesures pour réduire les interférences émanant du propre bâtiment.		
2.	Identifier et réduire les interférences émanant de l'environnement	1. Aptitude à prendre des mesures pour réduire les interférences émanant de l'environnement (en utilisant la suppression des retours de pluie (FTC) et des retours de mer (STC).		
3.	Identifier et réduire 2 les interférences émanant d'autres installations radar de navigation	1. Aptitude à prendre des mesures pour supprimer les interférences provenant d'autres installations radar de navigation (rejet des interférences).		

9.4 Le conducteur doit être capable de :

- naviguer au radar en tenant compte de l'ensemble des règles convenues applicables à la navigation intérieure et conformément aux réglementations fixant les exigences relatives à la navigation au radar (telles que les exigences applicables aux équipages ou les exigences techniques applicables aux bateaux).

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Appliquer les règles relatives à l'utilisation du radar	1. Aptitude à utiliser correctement l'installation radar de navigation, les indicateurs de vitesse de rotation et l'ECDIS Intérieur en combinaison avec le radar. 2. Aptitude à attribuer de manière appropriée des tâches aux membres d'équipage et à donner les consignes appropriées.		

9.5 Le conducteur doit être capable de :

- faire face à des circonstances spécifiques, telles que la forte densité du trafic, la défaillance de dispositifs ou les situations dangereuses

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Réagir de manière adéquate aux circonstances exceptionnelles telles que la forte densité du trafic, la défaillance d'appareils et d'autres situations incertaines ou dangereuses liées au trafic	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à prendre les mesures appropriées en cas de forte densité du trafic.2. Aptitude à réagir en cas de défaillance d'appareils.3. Aptitude à réagir en cas de situations incertaines ou dangereuses liées au trafic.		

10. EXPERTS EN NAVIGATION AVEC PASSAGERS

10.1 L'expert doit être capable de :

- organiser l'utilisation des moyens de sauvetage à bord des bateaux à passagers

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Organiser l'utilisation des moyens de sauvetage à bord des bateaux à passagers	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à montrer comment utiliser les équipements de sauvetage destinés aux passagers, y compris aux passagers à mobilité réduite.		

10.2 L'expert doit être capable de :

- appliquer les consignes de sécurité et prendre les mesures nécessaires pour la protection des passagers en général, notamment en cas d'urgence (par exemple évacuation, avarie, abordage, échouement, incendie, explosion et autres situations pouvant donner lieu à un mouvement de panique), y compris en fournissant une assistance directe aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite conformément aux exigences en matière de formation et aux consignes figurant à l'annexe IV du règlement (UE) n° 1177/2010

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Appliquer les consignes de sécurité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à surveiller les systèmes et équipements de sécurité et à organiser des vérifications et contrôles des équipements de sécurité du bateau à passagers, appareils respiratoires compris. 2. Aptitude à mener des exercices de situations d'urgence. 3. Aptitude à former les membres d'équipage et le personnel de bord ayant un rôle selon le dossier de sécurité à l'utilisation des équipements de sauvetage, des voies de repli, des aires de rassemblement et des aires d'évacuation en cas d'urgence. 4. Aptitude à donner des informations aux passagers au début du voyage sur le code de conduite et le contenu du plan de sécurité. 		
2.	Prendre les mesures nécessaires pour la protection des passagers en général et dans les situations d'urgence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitude à mettre en œuvre la planification du dossier de sécurité pour l'évacuation de parties du bateau ou de la totalité du bateau, en prenant en compte les différentes situations d'urgence (par exemple fumée, incendie, fuite d'eau, danger menaçant la stabilité du bateau et dangers résultant de la cargaison transportée à bord). 2. Aptitude à donner les informations nécessaires au conducteur, aux passagers et aux équipes de sauvetage externes. 		

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
3.	Porter assistance et donner des consignes de façon que les personnes handicapées et les passagers à mobilité réduite puissent embarquer, séjourner à bord et débarquer en toute sécurité	1. Aptitude à mettre en place des règles concernant l'accès non discriminatoire et la planification du dossier de sécurité pour les personnes handicapées et personnes à mobilité réduite et toutes les exigences de formation figurant dans l'annexe IV du règlement (UE) n°1177/2010.		

10.3 L'expert doit être capable de :

- communiquer dans un anglais élémentaire

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Communiquer dans un anglais élémentaire les aspects liés à la sécurité	1. Aptitude à utiliser du vocabulaire anglais élémentaire et à prononcer les termes appropriés pour guider les passagers et le personnel de bord dans des situations standard et pour les alerter et les guider en cas d'urgence.		

10.4 L'expert doit être capable de :

- satisfaire aux exigences pertinentes du règlement (UE) n° 1177/2010

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Porter assistance aux passagers relativement aux droits des passagers	1. Aptitude à informer les passagers sur les droits des passagers applicables. 2. Aptitude à mettre en place des procédures applicables pour assurer l'accès et une assistance professionnelle.		

11. EXPERT EN GAZ NATUREL LIQUEFIE (GNL)

11.1 L'expert doit être capable de :

- assurer le respect de la législation et des normes applicables aux bâtiments utilisant du GNL comme combustible, ainsi que des autres réglementations applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Assurer l'observation de la réglementation et des standards pertinents applicables aux bâtiments utilisant du GNL comme combustible	1. Aptitude à donner des consignes aux membres d'équipage et à superviser leurs activités afin d'assurer à bord du bâtiment l'observation de la réglementation et des standards applicables aux bâtiments utilisant du GNL comme combustible et en particulier de la procédure d'avitaillement.		
2.	Assurer l'observation d'autres prescriptions pertinentes en matière de santé et de sécurité pendant que le bâtiment fait route et lorsqu'il est amarré	1. Aptitude à donner des consignes aux membres d'équipage et à superviser leurs activités afin d'assurer l'observation d'autres prescriptions pertinentes en matière de santé et de sécurité.		

11.2 L'expert doit être capable de :

- être attentif à certains points spécifiques au GNL, de reconnaître les risques et de les gérer

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Identifier et gérer les risques	1. Aptitude à assurer la gestion des risques, à documenter la sécurité à bord (y compris le plan de sécurité et les consignes de sécurité), à évaluer et contrôler les zones dangereuses et à utiliser l'équipement de protection individuelle.		

11.3 L'expert doit être capable de :

- faire fonctionner les systèmes spécifiques au GNL en toute sécurité

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Faire fonctionner en toute sécurité les systèmes spécifiques au GNL à bord et reliés aux systèmes à bord	1. Aptitude à présenter le mode d'action du GNL, lire la pression et la température, procéder aux opérations d'assèchement, de stockage, d'alimentation en gaz, de ventilation, des systèmes de sécurité, des vannes, et de gestion de l'évaporation du GNL.		

11.4 L'expert doit être capable de :

- assurer la vérification périodique de l'installation GNL

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Effectuer et suivre les vérifications régulières du système GNL	1. Aptitude à effectuer l'entretien quotidien, l'entretien hebdomadaire, l'entretien périodique régulier, à corriger les dysfonctionnements et à documenter les travaux d'entretien.		

11.5 L'expert doit être capable de :

- savoir comment réaliser les opérations d'avitaillement en toute sécurité et de manière contrôlée

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Réaliser et suivre les opérations d'avitaillement en toute sécurité	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à entamer et surveiller les procédures d'avitaillement, y compris les mesures visant à assurer un amarrage sûr, la position correcte des câbles et tuyaux pour éviter les fuites, et à prendre à tout moment si nécessaire des mesures pour la déconnexion sûre de la connexion GNL et d'avitaillement.2. Aptitude à assurer l'observation des prescriptions pertinentes concernant la zone d'accès restreint.3. Aptitude à notifier le début de la procédure d'avitaillement et à procéder à l'avitaillement en toute sécurité conformément au manuel, y compris l'aptitude à surveiller la pression, la température et le niveau de GNL dans les réservoirs.4. Aptitude à purger les systèmes de tuyauteries, à fermer les vannes, à déconnecter le bâtiment de l'installation d'avitaillement et à notifier la fin de la procédure après l'avitaillement.		

11.6 L'expert doit être capable de :

- préparer l'installation GNL pour l'entretien des bâtiments

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Préparer l'installation GNL pour l'entretien du bâtiment et pour la prochaine utilisation	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à procéder à l'inertage de l'installation GNL, appliquer la procédure pour la vidange du réservoir de combustible GNL, procéder au premier remplissage du réservoir de combustible GNL (séchage et refroidissement), assurer la remise en service après le séjour au chantier naval.		

11.7 L'expert doit être capable de :

- gérer les situations d'urgence liées au GNL

Réf No	COMPÉTENCE	APTITUDES À DÉMONTRER	CONSEILS SUR LES DOMAINES À AMÉLIORER	APTITUDES DÉMONTRÉES Personne désignée pour la formation/Conducteur (Nom complet/Date)
1.	Réagir de manière appropriée dans les situations d'urgence (telles que le déversement ou les fuites de GNL, le contact d'une substance à basse température avec la peau, l'incendie, les incidents liés au transport de marchandises dangereuses présentant des risques spécifiques, ou l'échouement du bâtiment)	<ol style="list-style-type: none">1. Aptitude à réagir de manière appropriée en cas d'urgences telles que: les déversements de GNL sur le pont, le contact de GNL avec la peau les déversements de GNL dans les espaces confinés (par exemple dans les salles des machines), les déversements de GNL ou fuites de gaz naturel dans les espaces inter-barrières (par exemple réservoirs à combustibles à double paroi, tuyaux à double paroi), l'incendie à proximité de réservoirs à combustible GNL ou dans les salles des machines, la surpression dans les systèmes de tuyauteries après déclenchement de l'arrêt d'urgence en cas de libération ou de ventilation imminentes.2. Aptitude à prendre les mesures d'urgence et les mesures d'urgence pour la surveillance à distance, par exemple à maîtriser correctement un incendie, feu de nappe, feu torche et embrasement éclair).		

COMPÉTENCES



13. COMPÉTENCES

Cette section du TRB détaille les compétences requises pour que le candidat puisse obtenir le certificat de qualification de l'Union au niveau du commandement. Le candidat effectuera ces compétences au cours de sa formation à bord de bateaux de navigation intérieure et également sur simulateur. L'objectif principal est d'acquérir une série de compétences et d'aptitudes pratiques nécessaires à sa propre progression professionnelle, en atteignant les normes prévues par la directive (UE) 2017/2397 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure. En outre, les compétences sont conçues pour s'assurer que le candidat obtient et démontre, par le biais d'exams pratiques, la compétence, les connaissances et les aptitudes requises pour répondre aux normes établies par la directive déléguée (UE) 2020/12 pour l'approbation des simulateurs et pour l'aptitude médicale.

La formation sur simulateur en vue de l'obtention du certificat de qualification de conducteur de bateau de l'Union doit tenir compte des normes obligatoires pour l'examen pratique, à savoir les éléments d'examen spécifiques suivants, éléments d'examen adaptés à la formation sur un simulateur de navigation intérieure Pont de Pleine Compétence et un simulateur de salle des machines.

Les mêmes normes obligatoires pour les principes d'examen pratique s'appliquent à la formation sur simulateur des candidats souhaitant obtenir une autorisation spécifique pour naviguer à l'aide d'un radar, pour obtenir le certificat de qualification d'expert en navigation à passagers et pour obtenir le certificat de qualification d'expert en gaz naturel liquéfié (GNL).

La formation des candidats souhaitant obtenir une autorisation spécifique pour la navigation sur les voies navigables intérieures à caractère maritime sera développée sur base des normes de compétence volontaires spécifiques qui seront adoptées par la CESNI. Cette formation sera développée principalement sur des équipements de simulateur.

Vous trouverez ci-dessous toutes les compétences du TRB qui doivent être effectuées à bord de votre bateau de formation. Les devoirs sont basés sur les éléments d'examen des normes spécifiques et vous préparent à l'épreuve finale.

Les compétences se concentrent sur les sept modules thématiques de base de l'ES-QIN pour les membres d'équipage de pont au niveau de commandement.

Chaque tâche sera évaluée par votre formateur désigné et/ou votre conducteur de bateau. Si vous avez accompli la tâche de manière satisfaisante, il/elle notera la date et ses remarques. Si vous avez réussi toutes les tâches, vous recevrez une évaluation finale que vous signerez avec votre formateur désigné et/ou votre conducteur de bateau. Lorsque votre TRB est terminé de manière satisfaisante, vous pouvez passer l'examen pratique final.

N'oubliez pas d'apporter votre TRB (une version en ligne est autorisée), votre livret de service, une copie du livre de bord du bateau et une pièce d'identité en cours de validité.

Les exigences de réussite sont incluses dans les normes obligatoires suivantes :

1. Standards pour l'examen pratique d'obtention du certificat de qualification de conducteur
2. Standards pour l'examen pratique d'obtention de l'autorisation spécifique pour la navigation au radar
3. Standards pour l'examen pratique pour l'obtention du certificat de qualification d'expert en navigation avec passagers
4. Standards pour l'examen pratique pour l'obtention du certificat de qualification d'expert en gaz naturel liquéfié (GNL)

COMPÉTENCE 1

NAVIGATION

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 2

EXPLOITATION DU BÂTIMENT

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 3

MANUTENTION DE LA CARGAISON, ARRIMAGE ET TRANSPORT DE PASSAGERS

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 4

MÉCANIQUE NAVALE ET ÉLECTROTECHNIQUE, ÉLECTRONIQUE ET SYSTÈMES DE COMMANDE

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 5

ENTRETIEN ET RÉPARATION

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 6

COMMUNICATION

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

COMPÉTENCE 7

SANTÉ, SÉCURITÉ, DROITS DES PASSAGERS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTIVITÉ DU STAGIAIRE/COMMENTAIRES

VÉRIFIÉ PAR LE CONDUCTEUR DU
BATEAU/PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR LA FORMATION

14. ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE

Lors de l'évaluation finale du stagiaire, les normes relatives aux examens pratiques adoptées par la directive (UE) 2020/12 doivent être respectées, ainsi que les éléments d'examen inclus dans ces normes. Cela permet de s'assurer que le stagiaire dispose des conditions requises pour pouvoir passer l'examen d'attestation pour l'obtention du certificat de conducteur de bateau et/ou des autorisations/certificats spécifiques tels que l'examen pratique pour l'obtention du certificat de qualification de conducteur de bateau de l'Union.

L'examen pratique se déroule pendant l'exécution du voyage et comprend les éléments suivants :

No	Compétence	Éléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
1.	1.1.1	Conduire et manœuvrer le bâtiment en adéquation avec la situation et conformément aux exigences réglementaires du droit du transport (en fonction de la vitesse et de la direction du courant, de la profondeur de l'eau, de l'enfoncement disponible, vérification du pied de pilote, de la densité du trafic, des interactions avec les autres bâtiments, etc.)		
2.	1.1.4	Assurer l'accostage et l'appareillage du bâtiment de navigation intérieure d'une manière correcte et conforme aux exigences légales et/ou de sécurité		
3.	1.1.5	Réajuster ou réinitialiser les aides à la navigation si nécessaire		
4.	1.1.5	Recueillir les informations pertinentes pour la navigation fournies par les installations de navigation et les utiliser pour adapter la conduite du bâtiment		
5.	1.1.6	Mettre en fonctionnement les appareils nécessaires au poste de gouverne (installations de navigation telles que l'AIS Intérieur, l'ECDIS Intérieur) et en effectuer les réglages		
6.	2.2.2	Vérifier si le bâtiment est prêt pour le voyage conformément aux prescriptions et si la cargaison ainsi que d'autres objets sont entreposés conformément aux prescriptions et de manière sûre		

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
7.	4.2.2	Réagir de manière appropriée aux dysfonctionnements (à simuler s'il y a lieu) durant la navigation (par exemple: hausse de la température de l'eau de refroidissement, baisse de la pression d'huile du moteur, panne de la ou des machine(s) principale(s), panne du gouvernail, perturbation des radiocommunications, panne de l'appareil de radiotéléphonie, ou cap incertain d'autres bâtiments), décider des mesures à prendre et initier ou prendre des mesures pertinentes concernant l'entretien afin de garantir une navigation sûre		
8.	5.1.2	Manœuvrer le bâtiment de manière à pouvoir anticiper les risques d'accident et éviter toute usure inutile ; contrôler fréquemment les indicateurs disponibles		
9.	6.1.1	Communiquer de manière ciblée avec les membres d'équipage (communication à bord) à propos des différentes manœuvres ou avec les personnes avec lesquelles une concertation est nécessaire (en utilisant tous les réseaux de radiocommunication)		
10.	6.2.2	Durant ces activités, communiquer avec les personnes concernées (à bord) et avec d'autres acteurs (centrales de secteur, autres bâtiments, etc.) conformément aux prescriptions (réseaux, voies sur le trajet parcouru) : utiliser la radiotéléphonie, le téléphone		
11.	7.3.3	Faire face à une situation d'urgence (à simuler, le cas échéant – par exemple homme par-dessus bord, incident de panne, incendie à bord, déversement de substances dangereuses, fuite) au moyen de manœuvres ou de mesures de sauvetage et/ou de limitation des dommages rapides et prudentes. Aviser et informer les personnes concernées et les autorités compétentes en cas d'urgence		
12.	7.3.4	En cas de dysfonctionnements, communiquer avec les personnes concernées (à bord) et avec d'autres acteurs (utilisation de la radiotéléphonie, téléphone), afin que les problèmes puissent être résolus		

Examen pratique pour l'obtention d'une autorisation spécifique pour naviguer au radar

L'examen pratique comprend les éléments suivants :

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
1.	1.1	Mettre en marche, régler et contrôler le fonctionnement des installations radar de navigation		
2.	1.1	Mettre en marche, régler et contrôler le fonctionnement de l'indicateur de vitesse de giration		
3.	1.1	Interpréter correctement l'affichage radar en réglant la portée, la résolution, la luminosité, le gain, le contraste, les autres appareils connectés, le centre et le réglage de fréquence		
4.	1.1	Utiliser l'indicateur de vitesse de giration, par exemple en réglant la vitesse de giration en fonction de la vitesse de giration maximale du bâtiment		
5.	2.1	Déterminer la position de l'antenne sur l'écran et la ligne de foi, le réglage de la position, le cap et le sens de rotation de son propre bâtiment ainsi que les distances et la portée		
6.	2.1	Interpréter le comportement des autres acteurs du trafic (bâtiments à l'arrêt, bâtiments venant en sens inverse et bâtiments faisant route dans la même direction)		
7.	2.2	Analyser les informations fournies par le radar, telles que la ligne de foi, la ligne de relèvement électronique, les cercles de distance et les marques de distance variable, les traces des objectifs, le décentrage, les lignes parallèles et à interpréter l'image radar		
8.	3.1	Réduire les interférences émanant du propre bâtiment en vérifiant l'antenne, en réduisant les ombres et les réflexions multiples, par exemple dans la zone des cales		
9.	3.2	Prendre des mesures afin de réduire les interférences dues à l'environnement en réduisant l'effet de la pluie et des vagues, en traitant correctement les champs diffus (par exemple dus aux ponts), les faux échos / échos fantômes dus à des lignes électriques aériennes et câbles ainsi que les ombres radar et les effets de propagation par trajets multiples		
10.	3.3	Supprimer les interférences provenant d'autres installations radar de navigation en utilisant le rejet des interférences		

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
11.	4.1	Attribuer de manière appropriée des tâches aux membres de l'équipage de pont		
12.	4.1	Assurer la coopération entre la personne à la barre et la personne qui utilise les installations radar de navigation en fonction de la visibilité et des caractéristiques de la timonerie		
13.	4.1	Utiliser les indicateurs de vitesse de rotation et l'ECDIS Intérieur ou des écrans similaires en combinaison avec le radar		
14.	4.1	Agir conformément aux règlements de police en cas de visibilité réduite et en cas de bonne visibilité		
15.	4.1	Utiliser la radio, les signaux sonores et convenir d'un cap en utilisant les informations fournies par le radar		
16.	4.1	Donner des ordres à la personne à la barre, y compris vérifier les connaissances et les compétences requises de la personne		
17.	5.1	Prendre les mesures appropriées dans des circonstances spécifiques telles que la forte densité du trafic		
18.	5.1	Prendre les mesures appropriées en cas de défaillance d'appareils		
19.	5.1	Réagir de manière appropriée en cas de situations incertaines ou dangereuses liées au trafic		

Examen pratique requis pour l'obtention d'un certificat de qualification pour la fonction d'expert en navigation à passagers

L'examen pratique comprend les éléments suivants :

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
1.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des bouées de sauvetage destinées aux passagers		
2.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des gilets de sauvetage destinés aux passagers aux membres de l'équipage de pont et au personnel de bord, y compris des équipements de sauvetage individuels spécifiques pour les personnes qui n'assurent aucune des fonctions prévues par le dossier de sécurité		
3.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation d'équipement approprié pour l'évacuation en eau peu profonde, vers la rive ou vers un autre bâtiment		
4.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des canots de service ainsi que de leur moteur et projecteur ou de la plate-forme visée à l'article 19.15 de l'ES-TRIN 2017/1 qui remplace le canot de service ou les moyens de sauvetage collectifs conformément à l'article 19.09, points 5 à 7, de l'ESTRIN 2017/1		
5.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation d'une civière appropriée		
6.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des trousse de secours		
7.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des appareils respiratoires indépendants de l'air ambiant et des lots d'équipement ainsi que des masques de repli visés à l'article 19.12, point 10, de l'ES-TRIN 2017/1		
8.	2.1	Vérifier et assurer le suivi des intervalles de contrôle pour les équipements visés aux numéros 1 à 7 du présent tableau		
9.	2.1	Vérifier et assurer le suivi de la qualification requise pour les personnes utilisant les trousse de secours, les appareils respiratoires indépendants de l'air ambiant et les lots d'équipement ainsi que les masques de repli		
10.	2.1	Stockage approprié et distribution des moyens de sauvetage		
11.	2.3	Identifier les zones destinées à une utilisation par des personnes à mobilité réduite		
12.	1.1	Faire la démonstration de l'utilisation des moyens de sauvetage pour les passagers à mobilité réduite		

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
13.	2.1	Expliquer les éléments du dossier de sécurité et du plan de sécurité		
14.	2.1	Affecter des tâches au personnel de bord conformément au dossier de sécurité et au plan de sécurité		
15.	2.3	Affecter des tâches au personnel de bord en liaison avec l'accès non discriminatoire et la planification du dossier de sécurité pour les passagers à mobilité réduite		
16.	2.3	Organiser la formation et les consignes pour les personnes à mobilité réduite conformément à l'annexe IV du règlement (UE) n° 1177/2010		
17.	2.2	Organiser l'évacuation d'une zone destinée aux passagers en expliquant les mesures spécifiques à prendre en cas de collision, d'échouement, de fumée et d'incendie		
18.	2.2.	Lutter contre un début d'incendie et manipuler des portes étanches à l'eau et ignifuges		
19.	2.2.	Fournir les informations nécessaires au conducteur, aux passagers et aux équipes de sauvetage externes dans une situation d'urgence simulée		
20.	3.1	Utiliser du vocabulaire anglais élémentaire et prononcer les termes appropriés pour guider les passagers et le personnel de bord dans des situations standard et pour les alerter et les guider en cas d'urgence		
21.	4.1	Expliquer quels droits des passagers sont applicables		
22.	4.1	Mettre en œuvre les procédures applicables pour fournir un accès et une assistance professionnelle aux passagers conformément au règlement (UE) n° 1177/2010		

Examen pratique requis pour l'obtention d'un certificat de qualification pour la fonction d'expert en gaz naturel liquéfié (GNL) expert

L'examen pratique comprend les éléments suivants :

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
1.	1.1	Assurer à bord du bâtiment l'observation de la réglementation et des standards applicables aux bâtiments utilisant du GNL comme combustible et en particulier de la procédure d'avitaillement		
2.	1.2	Donner des consignes aux membres d'équipage et superviser leurs activités afin d'assurer l'observation d'autres prescriptions pertinentes en matière de santé et de sécurité		
3.	2.2	Assurer la gestion des risques, documenter la sécurité à bord (y compris le plan de sécurité et les consignes de sécurité), évaluer et contrôler les zones dangereuses et utiliser l'équipement de protection individuelle		
4.	3.1	Présenter le mode d'action du GNL		
5.	3.1	Lire la pression et la température, procéder à l'assèchement et au stockage, utiliser les tuyauteries, l'alimentation en gaz, la ventilation, les systèmes de sécurité, les vannes, et gérer l'évaporation du GNL		
6.	4.1	Procéder à l'entretien quotidien, hebdomadaire et périodique		
7.	4.1	Remédier aux dysfonctionnements détectés lors de l'entretien		
8.	4.1	Documenter les travaux d'entretien		
9.	5.1	Entamer et surveiller les procédures d'avitaillement, y compris les mesures visant à assurer un amarrage sûr, la position correcte des câbles et tuyaux pour éviter les fuites, et prendre à tout moment si nécessaire des mesures pour la déconnexion sûre de la connexion GNL et d'avitaillement		
10.	5.1	Assurer l'observation des prescriptions pertinentes concernant la zone d'accès restreint		
11.	5.1	Notifier le début de la procédure d'avitaillement		
12.	5.1	Procéder à l'avitaillement en toute sécurité conformément au manuel, y compris l'aptitude à surveiller la pression, la température et le niveau de GNL dans les réservoirs		

No	Compétence	Eléments d'examen	Examen à bord du bateau	Examen sur simulateurs
13.	5.1	Purger les systèmes de tuyauteries, à fermer les vannes, à déconnecter le bâtiment de l'installation d'avitaillement et à notifier la fin de la procédure après l'avitaillement		
14.	6.1	Réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - L'inertage du système GNL - La procédure pour la vidange du réservoir de combustible GNL - Le premier remplissage du réservoir de combustible GNL (séchage et refroidissement), - La remise en service après le séjour au chantier naval 		
15.	7.1	Réagir de manière appropriée en cas d'urgences telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Les déversements de GNL sur le pont - Le contact de GNL avec la peau - Les déversements de GNL dans les espaces confinés (par exemple dans les salles des machines) - Les déversements de GNL ou fuites de gaz naturel dans les espaces inter-barrières (par exemple réservoirs à combustibles à double paroi, tuyaux à double paroi) 		
16.	7.1	Réagir de manière appropriée en cas d'incendie à proximité des réservoirs à combustible GNL ou dans les salles des machines		
17.	7.1	Réagir de manière appropriée en cas de surpression dans les systèmes de tuyauteries après déclenchement de l'arrêt d'urgence en cas de libération ou de ventilation imminentes		
18.	7.1	Prendre les mesures d'urgence et les mesures d'urgence pour la surveillance à distance, par exemple maîtriser correctement un feu de GNL, feu de nappe, feu torche et embrasement éclair		

No.	Compétence	Réussi	Echoué
1.	NAVIGATION		
2.	EXPLOITATION DU BÂTIMENT		
3.	MANUTENTION DE CARGAISON, ARRIMAGE, TRANSPORT DE PASSAGERS		
4.	MÉCANIQUE NAVALE ET ÉLECTROTECHNIQUE, ÉLECTRONIQUE ET SYSTÈMES DE COMMANDE		
5.	ENTRETIEN ET RÉPARATION		
6.	COMMUNICATION		
7.	SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
8.	NAVIGATION SUR LES VOIES NAVIGABLES À CARACTÈRE MARITIME		
9.	NAVIGATION AU RADAR		
10.	EXPERT EN NAVIGATION AVEC PASSAGERS		
11.	EXPERT GNL		

15. SESSION RÉUNION-BILAN / COMMENTAIRES

Date :

**Nom du conducteur/personne désignée
pour la formation :**

Nom du bateau de formation :

**Signature du stagiaire après lecture de
l'évaluation finale :**

**Signature du stagiaire après lecture de
l'évaluation finale :**

Ce carnet de formation a été réalisé par :

Institut pour le Transport par Batellerie asbl
rue de la Presse 19
1000 Bruxelles (BELGIQUE)
Tél. : +32 2 217 09 67
E-mail : itb-info@itb-info.be
Site web : www.itb-info.be & www.itb-observatorium.be

avec le soutien de :

Fonds pour la navigation Rhénane et Intérieure
Straatsburgdok Noordkaai 2
2030 Anvers (BELGIQUE)
Tél. : +32 3 434 36 70
E-mail : info@frb-fri.be
Site web : www.frb-fri.be

